

SEANCE N° 6/2015 DU 8 SEPTEMBRE 2015

Début: 9.30 heures

Présents:

C S V

WOLTER Michel, Bourgmestre
STURM Richard, Echevin
PIRROTTE Frank, Conseiller
HAMES Joseph, Conseiller
SCHOLLER Guy, Conseiller

DÉI GRÉNG

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, Echevine
HANSEN Marc, Conseiller

B I G K

JEANPAUL Jeannot, Echevin
ROBINET René, Conseiller

L S A P

CRUCHTEN Yves, Conseiller
SASSEL Eric, Conseiller
THILL Jos, Conseiller, excusé
FUSULIER Lucien, Conseiller
SCHMIT Danielle, Conseillère
REUTER Fred, Conseiller, excusé
RUCKERT Arsène, Conseiller

D P

FUNCK Nico, Conseiller

ORDRE DU JOUR:

- 1) Séance à huis clos – Service technique - Personnel communal – Démission.
- 2) Séance à huis clos – Service technique/écologique – Personnel communal – Nomination.
- 3) Séance à huis clos – Structures d'accueil – Personnel communal – Nomination.
- 4) Séance à huis clos – Structures d'accueil – Personnel communal – Nomination.
- 5) Séance à huis clos – Structures d'accueil – Personnel communal – Nomination.
- 6) Séance à huis clos – Structures d'accueil – Personnel communal – Nomination.
- 7) Séance à huis clos – Structures d'accueil – Personnel communal – Nomination.
- 8) Séance à huis clos – Structures d'accueil – Personnel communal – Nomination.
- 9) Communications du collège des bourgmestre et échevins.
- 10) Tableau de préséance des membres du conseil communal de la commune de Käerjeng - Modification suite à l'assermentation d'un nouveau conseiller communal.
- 11) Plan d'aménagement général de la commune de Käerjeng – Prise de position du conseil communal par rapport aux réclamations reçues par le ministre de l'Intérieur dans le cadre de la procédure d'adoption.

- 12) Budget extraordinaire 4/650/221313/99001 - Acquisition de bâtiments non affectés – Bâtiment LTPS : Approbation de l'acte de vente conclu avec (l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines) l'État.
- 13) Enseignement fondamental : Approbation des modifications de l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental de la commune de Käerjeng pour l'année scolaire 2015/2016.
- 14) Voirie rurale – 3/411/612200/99001 : Approbation des projets 300958 & 300964 relatifs à la mise en état de la voirie rurale pendant l'exercice 2015.
- 15) Budget ordinaire 2015 : Tableau collectif n° 1 concernant les dépassements de crédit.
- 16) Budget ordinaire 2015 : Allocation de subsides aux associations sportives pour l'exercice 2015.
- 17) Projet de plan de gestion de la partie luxembourgeoise des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse pour la période 2015 à 2021 – Avis du conseil communal.
- 18) Transaction immobilière – Approbation de l'acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et la société à responsabilité limitée « AGILIS S.àR.L. », cédant gratuitement une place de 3 centiares à Clemency, au lieu-dit « Rue Haute ».
- 19) Transaction immobilière – Approbation de l'acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et les époux Bivort-Krier, concernant la vente de quatre parcelles avec une contenance totale de 3,77 ares à Hautcharage, au lieu-dit « Rue Jean-Pierre Thill ».
- 20) Transaction immobilière – Approbation de l'acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et Monsieur et Madame José et Marie-Thérèse MEISCH-SCHMITZ, Sterpenich, pour l'acquisition d'un terrain (pré), d'une contenance de 18 ares 71 centiares.
- 21) Domaine public communal – Déclassement d'une parcelle sise à Hautcharage, lieu-dit « Rue de Schouweiler », section BB de Hautcharage, d'une contenance de 8 ares 54 centiares.
- 22) Fabrique d'Église de Bascharage – Acquisition d'un appartement sis à L-4930 Bascharage, 12, Bd. J.F. Kennedy – avis du conseil communal.
- 23) Contrat de fermage conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et Messieurs Cito Marco et Cito-Wolff Nicolas, demeurant à L-4942 Bascharage, 40, rue de la Résistance, concernant un terrain avec le numéro cadastral 857 à Bascharage, au lieu-dit « Auf Acker ».
- 24) SICONA-OUEST – Projet de protection de la nature – Approbation d'une convention conclue avec Monsieur THIRY Claude, Luxembourg, et Madame THIRY Monique, 27, rue de Bascharage, L-4910 Hautcharage.
- 25) SICONA-OUEST – Projet de protection de la nature – Approbation d'une convention conclue avec Monsieur STEICHEN Gilles, 1, Vichtenerstrooss, L-8620 Schandel.
- 26) SICONA-OUEST – Projet de protection de la nature – Approbation d'une convention conclue avec Monsieur BOFFERDING Carlo, 6, rue des Prés, L-4941 Bascharage.

- 27) SICONA-OUEST – Projet de protection de la nature – Approbation d'un contrat de fermage conclu avec Monsieur NIEDERCORN Roger, 47, rue du Bois, L-4795 Linger.
- 28) SICONA-OUEST – Projet de protection de la nature – Approbation d'une convention conclue avec Monsieur OLINGER-FISCHBACH Fernand, 40, rue Centrale, L-4978 Fingig.
- 29) SICONA-OUEST – Projet de protection de la nature – Approbation d'une convention conclue avec Madame HOFFMANN Élisabeth, 12, rue de la Montagne, L-3327 Crauthem.
- 30) SICONA-OUEST – Projet de protection de la nature – Approbation d'une convention conclue avec Monsieur GLODT-LASSINE Nicolas, 50, rue du Bois, L-4795 Linger.
- 31) Personnel temporaire – Approbation de contrats de louage de services et d'avenants aux contrats de travail dans le cadre des remplacements auprès des structures d'accueil.
- 32) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collègue des bourgmestre et échevins – Confirmation par le conseil communal.
- 33) Questions et réponses.

Point 1) Séance à huis clos – Service technique - Personnel communal - Budget ordinaire 3/130/621000/99001: Démission.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 2) Séance à huis clos – Service technique/écologique – Personnel communal - Budget ordinaire 3/130/621000/99001: Nomination d'un fonctionnaire au poste d'ingénieur-technicien.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 3) Séance à huis clos – Structures d'accueil – Personnel communal - Budget ordinaire 3/242/621000/99001: Nomination d'un éducateur diplômé (m/f) à durée déterminée à raison de 30 heures par semaine jusqu'au 30 novembre 2016.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 4) Séance à huis clos – Structures d'accueil – Personnel communal - Budget ordinaire 3/242/621000/99001: Nomination d'un éducateur diplômé (m/f) à durée déterminée à raison de 30 heures par semaine jusqu'au 15 juillet 2016.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 5) Séance à huis clos – Structures d'accueil – Personnel communal - Budget ordinaire 3/242/621000/99001: Nomination d'un éducateur diplômé (m/f) à durée déterminée à raison de 20 heures par semaine jusqu'au 14 septembre 2016 sur le premier poste pour soutenir l'encadrement d'enfants à besoins spéciaux.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 6) Séance à huis clos – Structures d'accueil – Personnel communal - Budget ordinaire 3/242/621000/99001: Nomination d'un éducateur diplômé (m/f) à durée déterminée à raison de 20 heures par semaine jusqu'au 14 septembre 2016 sur le deuxième poste pour soutenir l'encadrement d'enfants à besoins spéciaux.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 7) Séance à huis clos – Structures d'accueil – Personnel communal - Budget ordinaire 3/242/621000/99001: Nomination d'un aide-éducateur (m/f) à durée indéterminée à raison de 10 heures par semaine (1^{er} poste).

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 8) Séance à huis clos – Structures d'accueil – Personnel communal - Budget ordinaire 3/242/621000/99001: Nomination d'un aide-éducateur (m/f) à durée indéterminée à raison de 10 heures par semaine (2^e poste).

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 9) Communications du collège des bourgmestre et échevins.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Beaucoup de citoyens ont émis le souhait de bien vouloir visiter le nouveau château d'eau « Op Zaemer ». Le collège des bourgmestre et échevins a pris la décision à participer à la « Journée Portes Ouvertes luxembourgeoises ». Le dimanche 20 septembre 2015 entre 10h00 et 18h00, nous offrons donc l'occasion à tous les intéressés de visiter le nouveau château d'eau avec les ateliers communaux, ainsi que le centre écologique multifonctionnel EcoCenter.

Point 10) Tableau de préséance des membres du conseil communal de la commune de Käerjeng - Modification suite à l'assermentation d'un nouveau conseiller communal.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Suite à l'assermentation du nouveau conseiller communal, Monsieur Nico Funck, le tableau de préséance du conseil communal devra être réadapté.

1	Michel WOLTER	CSV	09.10.2011
2	Yves CRUCHTEN	LSAP	09.10.2011
3	Eric SASSEL	LSAP	09.10.2011
4	Jos THILL	LSAP	09.10.2011
5	Richard STURM	CSV	09.10.2011
6	Frank PIRROTTE	CSV	09.10.2011
7	Danielle SCHMIT	LSAP	09.10.2011
8	Joseph HAMES	CSV	09.10.2011
9	Jeannot JEANPAUL	BIGK	09.10.2011
10	Josée-Anne SIEBENALER-THILL	Déi Gréng	09.10.2011
11	René ROBINET	BIGK	09.10.2011
12	Fred REUTER	LSAP	09.10.2011
13	Arsène RUCKERT	LSAP	09.10.2011
14	Guy SCHOLLER	CSV	09.10.2011
15	Marc HANSEN	Déi Gréng	09.10.2011
16	Lucien FUSULIER	LSAP	23.01.2012
17	Nico FUNCK	DP	13.07.2015

Approbation unanime.

Point 11) Plan d'aménagement général de la commune de Käerjeng – Prise de position du conseil communal par rapport aux réclamations reçues par le ministre de l'Intérieur dans le cadre de la procédure d'adoption.

Conformément à l'article 20 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseiller Frank Pirrotte ne participe ni aux discussions ni au vote.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Il s'agit sans aucun doute du point le plus important de l'ordre du jour d'aujourd'hui. Le conseil communal est invité à prendre position par rapport à diverses réclamations introduites auprès du Ministère de l'Intérieur dans le cadre de la procédure d'adoption du nouveau plan d'aménagement général de la commune de Käerjeng.

Comme vous le savez, le conseil communal a donné, dans sa séance du 27 avril 2015, son aval unanime au nouveau plan d'aménagement général. En date du 15 juillet dernier, le Ministre de l'Intérieur nous a transmis les réclamations introduites auprès de son ministère, avec prière de prise de position du conseil communal. Il s'agit uniquement de nouvelles objections qui n'ont pas été traitées par le conseil dans sa séance du 27 avril dernier. Elles se réfèrent exclusivement aux modifications du plan d'aménagement général opérées lors de la prédite séance.

Permettez-moi au préalable deux remarques d'ordre général : le conseil communal ne prendra pas position par rapport aux réflexions juridiques en relation avec les lois et règlements en vigueur, ces points relèvent exclusivement de la compétence du ministère compétent. Certains réclamants répètent partiellement leurs anciennes objections, lesquelles ont été traitées lors de la dernière séance du conseil communal, tout en rajoutant de nouveaux arguments. Dans ces cas, nous devons nous limiter au traitement des nouveaux éléments.

Madame Carole JUTTEL (Architecte) présente les diverses réclamations et la prise de position de la Commune.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Suite à l'exposé du dossier par notre architecte, nous passons à la discussion et prise de position.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Je tiens encore une fois à rappeler la prise de position du LSAP dans ce dossier. Nous avons soutenu le collège des bourgmestre et échevins au moment de l'élaboration du nouveau PAG, puisqu'il s'agit d'un projet extrêmement vital pour notre Commune. Nous étions d'accord avec les procédures et principes. Le conseil communal a, dans la mesure du possible, essayé de satisfaire aux objections des réclamants et malgré tout, nous devons constater aujourd'hui que dans divers cas, les réclamants restent insatisfaits. Pour le volet – *secteur protégé d'intérêt communal de type « environnement construit » et gabarits ou alignements à respecter* – le LSAP avait insisté sur un vote séparé, puisqu'il préconise une autre position par rapport à la majorité politique. De cette réflexion, il s'ensuit que le LSAP ne pourra pas soutenir la prise de position proposée par le collège des bourgmestre et échevins.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Ne pas soutenir la prise de position globale équivaut à un revirement politique de votre parti dans ce dossier. Je suis étonné que le LSAP se soustraie à la solidarité avec les membres du conseil communal avec telle une argumentation

minimaliste. Jusqu'ici, j'étais d'avis que nous pouvons mener ensemble à bonne fin ce dossier.

Le LSAP demande une suspension de la séance afin de pouvoir se concerter. La séance est suspendue pour un quart d'heure.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Nous remercions le bourgmestre de nous avoir accordé ce temps de réflexion. Le LSAP n'est pas d'accord avec la proposition de prise de position en ce qui concerne le volet – *secteur protégé d'intérêt communal de type « environnement construit » et gabarits ou alignements à respecter*. Sans vouloir mettre en cause toute la procédure, nous voudrions marquer notre désaccord avec la présente prise de position en relation avec ce sujet.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous allons procéder par vote séparé pour chaque réclamation introduite.

À l'exception de la prise de position relative aux réclamations directement en relation avec l'article 20 – secteur protégé d'intérêt communal de type « environnement construit » et gabarits ou alignements à respecter, ne trouvant pas l'accord du LSAP, l'avis du conseil communal est adopté.

Point 12) Budget extraordinaire 4/650/221313/99001 - Acquisition de bâtiments non affectés – Bâtiment LTPS : Approbation de l'acte de vente conclu avec (l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines) l'État.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : il s'agit d'une transaction immobilière entre la commune et l'État en relation avec les bâtiments provisoires du LTPS (Lycée Technique pour Professions de Santé). Le conseil communal a d'ailleurs été informé des détails lors de la séance du 15 juin dernier. La reprise du bâtiment est prévue pour le 15 septembre. Le prix de vente est fixé à 1.300.000 €.

Dans une première phase, les nouveaux locaux hébergeront les enfants de la crèche « Kaweechelchen » pour la période de rénovation du bâtiment à Hautcharage. Ainsi le foyer de jour ne devra pas fermer ses portes durant les travaux. Par la suite, l'ancien site du LTPS sera aménagé pour accueillir l'école de musique, et ce à partir de la rentrée scolaire 2016.

Approbation unanime.

Point 13) Enseignement fondamental : Approbation des modifications de l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental de la commune de Käerjeng pour l'année scolaire 2015/2016.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La procédure prévoit que le conseil communal se prononce une première fois sur l'organisation scolaire provisoire avant les vacances scolaires

et une deuxième fois, au mois de septembre, sur les modifications. Toutefois la Commune n'a pas d'influence majeure sur ce dossier, en fait la présente approbation équivaut plutôt à une simple prise de connaissance.

Approbation unanime.

Point 14) Voirie rurale – 3/411/612200/99001 : Approbation des projets 300958 & 300964 relatifs à la mise en état de la voirie rurale pendant l'exercice 2015.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Chaque année, la Commune est appelée à introduire auprès du Ministère de l'Agriculture un programme de remise en état de la voirie rurale, afin de pouvoir bénéficier d'une participation financière étatique. Les deux projets, présentés aujourd'hui, font partie d'un plan quinquennal élaboré en 2013. Comme la procédure est très complexe et de longue haleine, les programmes pour les années 2013 et 2014 nous ont été retournés seulement au mois de juillet 2015. Ceci explique évidemment pourquoi les crédits budgétaires des années 2013 et 2014 n'ont pas été utilisés. Par contre, nous devons inscrire un crédit supplémentaire de 144.000 € pour l'exercice en cours.

Le projet n° 300958 avec devis s'élevant à 156.000 € prévoit un empierrement des chemins « an der Séid » 200 m à Clemency, « Angersaak » 320 m à Clemency, « a Fronertslängst » 450 m à Hautcharage et l'enduisage des chemins « an der Sankerdeelen » 500 m à Clemency, „an der Groheck“ 85 m à Fingig, „um Kräizwee“ 450 m à Hautcharage.

Le projet n° 300964 avec devis s'élevant à 188.000 € prévoit l'enduisage des chemins « am Stach » 250 m à Bascharage, « um Käercherpad » 800 m à Fingig, « Tréngfeld » 300 m à Clemency, « Schockdeelen » 545 m à Clemency, « am Naassendall » 525 m à Bascharage, « op Lawert » 190 m à Bascharage et « op der Lo » 210 m à Bascharage.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Nous sommes d'accord avec les explications du collègue des bourgmestre et échevins et donnerons notre aval aux deux projets, afin que les travaux puissent finalement être réalisés. Comme le conseiller Jos Thill l'a déjà évoqué, le chemin « am Stach » est dans un état délabré. Il est également incompréhensible que les chemins « am Stach » sur une longueur de 250 m et « Kräizwee » soient renouvelés, alors que la partie reliant ces tronçons reste intouchée. Pour quelle raison la Commune ne procède-t-elle pas à un renouvellement complet ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous avons élaboré un plan quinquennal pour la remise en état de la voirie rurale, il se peut donc bien que d'autres tronçons vont suivre dans les années à venir. Dans le présent cas, il est important de savoir que la Commune n'est pas propriétaire de toutes les parcelles du tronçon et qu'elle n'a pas pu se mettre en rapport avec le détenteur du terrain privé.

Approbation unanime.

Point 15) Budget ordinaire 2015 : Tableau collectif n° 1 concernant les dépassements de crédit.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Les adaptations des crédits au budget ordinaire ne nécessitent pas trop de commentaires, puisque nos collaborateurs ont évalué les chiffres avec la plus grande exactitude. Seules trois positions méritent d'être relevées.

Le crédit pour la remise en état de la voirie rurale augmente de 200.000 € à 344.000 €, dû au fait qu'il englobe le programme des travaux de deux années budgétaires.

Un nouvel article sous « matériel de sécurité et d'aide d'urgence » est inscrit avec un crédit de 40.000 € et servant à financer la mise en place de défibrillateurs. En effet, le budget initial ne prévoyait pas cette position. Suite à l'intervention de la conseillère Danielle Schmit, le collègue échevinal a fait installer des défibrillateurs à plusieurs endroits publics.

Finalement, le crédit pour l'aménagement des aires de jeux a été augmenté de 30.000 €, permettant ainsi une meilleure sécurisation de ces places.

Article du budget	Libellé de l'article	Initial	Rec+/Dép-	Dép+/Rec-	Nouveau
3/120/641000/99001	Redevances pour droits d'auteur et de reproduction	0,00		2 100,00	2 100,00
3/242/608121/99001	Autres fournitures d'entretien-bâtiments - MRE	14 000,00		5 000,00	19 000,00
3/253/608121/99001	Autres fournitures d'entretien-bâtiments - MJ	5 000,00		3 000,00	8 000,00
3/320/612200/99001	Entretien et réparations sur matériel roulant - SI	25 000,00		10 000,00	35 000,00
3/411/612200/99001	Entretien - voirie rurale et curage des fossés - AGR	200 000,00		144 000,00	344 000,00
3/412/608112/99001	Electricité - FOR	0,00		3 500,00	3 500,00
3/412/608121/99002	Autres fournitures d'entretien - FOR	25 000,00		15 000,00	40 000,00
3/612/612200/99001	Travaux d'entretien et réparation-bâtiments- LOG	20 000,00		10 000,00	30 000,00
3/622/612200/99001	Entretien - matériel roulant - CIR	20 000,00		5 000,00	25 000,00
3/624/608121/99001	Fournitures d'entretien - VOI	50 000,00		15 000,00	65 000,00
3/624/608122/99002	Matériel de sécurité et d'aide d'urgence - VOI	0,00		40 000,00	40 000,00
3/810/608112/99001	Electricité - LOISIR	1 100,00		400,00	1 500,00
3/810/612200/99001	Entretien et réparations - installations de loisirs	25 000,00		30 000,00	55 000,00
3/821/608121/99002	Autres fournitures d'entretien - TSP	10 000,00		5 000,00	15 000,00
3/821/611200/99001	Location Conteneur - vestiaire à Clemency - TSP	4 000,00		100,00	4 100,00

3/836/615241/99001	Participations à des manifestations culturelles - ECM	12 500,00		6 000,00	18 500,00
3/850/608121/99001	Autres fournitures d'entretien-églises et presbytère - EGL	10 000,00		5 000,00	15 000,00
3/911/608113/99001	Gaz - PREC	2 500,00		400,00	2 900,00
3/912/608112/99001	Electricité - PRES	5 000,00		1 500,00	6 500,00
3/912/608128/99001	Autres fournitures - PRES	3 000,00		1 000,00	4 000,00
3/912/615300/99001	Frais de télécommunications - PRES	1 500,00		1 850,00	3 350,00
3/913/608113/99001	Gaz - PRI	15 000,00		2 500,00	17 500,00
3/913/611200/99002	Location et entretien copieurs - PRI	21 000,00		6 500,00	27 500,00
3/913/615300/99001	Frais de télécommunications - PRI	4 000,00		5 000,00	9 000,00
3/930/648330/99006	Excursions scolaires - PRI	1 500,00		1 000,00	2 500,00
			0,00	318 850,00	

Approbation unanime.

Point 16) Budget ordinaire 2015 : Allocation de subsides aux associations sportives pour l'exercice 2015.

Conseiller Frank PIRROTTE (CSV) : les montants alloués en 2015 sont comparables avec ceux de l'année passée, à part quelques légers écarts, généralement dus au nombre des affiliés actifs, respectivement des résultats sportifs. En définitive, le nombre total des sportifs des clubs reste constant.

Trois subsides extraordinaires sont à relever, à savoir : 5.000 € pour l'équipe senior « Dames » du « Roude Léiw Bascharage », participant au championnat allemand de la troisième ligue, 1.250 € pour l'équipe senior « Hommes », qualifiée pour la compétition européenne du EHF-Cup et 650 € pour le club de tennis de table « D.T. Bascharage, qualifié pour l'INTERCUP.

Club / Société / Association / Fondation	Crédit	EURO
Amicale des Marcheurs Bascharage		675,00 €
BBC Bascharage Hedgehogs		7 662,00 €
DT "AVENIR" Hautcharage		1 381,00 €
DT Bascharage		4 268,50 €
DT Bascharage Intercup 2014		625,00 €
DT Entre Nous Lénger a.s.b.l.		3 429,75 €

DT Fingig		3 361,00 €
F.C.Etoile Sportive Clemency		5 910,25 €
Fëscherclub "Grondel" Hautcharage		694,25 €
Fitness Club Bascharage		1 750,00 €
Fraizäitsportclub Këntzeg		1 150,00 €
Fun Divers Bascharage		525,00 €
Handball Käerjeng		7 928,75 €
Handball Käerjeng EHF Cup 2015		1 250,00 €
Handball RL Bascharage RPS		5 000,00 €
K.C. Braustiedler 04 Kaerjeng		390,00 €
K.C. Emmer um Dill 2001		423,00 €
K.C. Fiissercher um Dill Htch		489,00 €
Karaté Club Bascharage		3 644,25 €
Kelefrenn - Uewerkaerjeng		555,00 €
LASEP Bascharage		4 905,75 €
LASEP Clemency		2 404,75 €
LENGER TRAPPER		675,00 €
Sportfëscher Bascharage		732,75 €
Sportfëscherclub Kentzeg		713,50 €
Tennis Club Bascharage		600,00 €
Tennis Club Clemency		1 359,00 €
UN Käerjéng '97		17 320,00 €
TOTAL art. 3/0825/648110/99001:	87 500,00 €	79 822,50 €

Approbation unanime.

Point 17) Projet de plan de gestion de la partie luxembourgeoise des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse pour la période 2015 à 2021 – Avis du conseil communal.

Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : En 2000, le parlement européen a édicté une directive fixant le cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, arrêtant que pour 2015, respectivement 2027, les eaux de surface et les eaux souterraines sont à ramener dans un état environnementale et chimique satisfaisant. Durant les dernières quinze années, rien de concret n'a été réalisé dans ce domaine au Grand-Duché, à part la publication d'un inventaire en 2004 et d'un plan de gestion en 2009.

Au printemps, l'administration de la gestion de l'eau a présenté un document retravaillé avec des propositions afférentes au programme d'actions pour tous les cours d'eau du Grand-Duché, à mettre en œuvre dans les prochaines six années. Ces mesures sont également à considérer dans le contexte de la stratégie de la biodiversité 2020, aboutissant dans une amélioration de la protection de l'habitat et de la protection contre les crues. Elles sont subdivisées en trois catégories :

1. Gestion des eaux dans les agglomérations (canalisations, stations d'épuration, déversoirs et bassins de rétention)
2. Mesures hydromorphologiques (interventions au niveau des largeurs, profondeurs et berges de cours d'eau pour les reconduire dans leurs anciens lits, freiner la vitesse)

d'écoulement et leur permettant ainsi de dégrader certains polluants d'une façon naturelle)

3. Agriculture et industries (réduction des substances toxiques dans l'eau par l'emploi restreint d'engrais, de pulvérisation et de contrôles strictes des introductions chimiques)

Ces propositions peuvent être complétées jusqu'en automne par les communes, personnes privées, organisations et autres groupements (p. ex. SICONA). Seules les mesures retenues au programme seront subventionnées à partir de l'année prochaine, d'où l'importance de mentionner toutes les mesures pouvant être réalisées jusqu'en 2021.

Lors de la dernière séance du conseil communal, nous avons donné notre aval au contrat de rivière pour la « Chiers », géré par le SIACH. Un bureau spécialisé, ensemble avec les responsables des quatre communes, a établi un avis commun. Il a tout d'abord été tenu compte de quelques observations d'ordre général.

Nous exigeons une individualisation du district hydrographique de la Chiers. Le cours d'eau de la Chiers ne représente que 2,5% du réseau hydrographique national dans l'extrême sud-ouest du pays et est la seule rivière ne s'écoulant pas dans le Rhin via la Moselle, mais bien dans la Meuse ; la Chiers prend sa source à Obercorn et sur son parcours de quelques kilomètres seulement, elle subit une pression considérable, tant d'un point de vue géomorphologique que d'un point de vue de la qualité de l'eau et se déverse en qualité dégradée en direction de la Belgique via la France, deux pays francophones. Alors que l'emploi de l'allemand est tout à fait justifié dans le cadre du bassin versant Moselle-Rhin, la même réflexion dans une optique de collaboration transfrontalière devrait mener à adopter la langue française dans le contexte de la Chiers. Ceci rejoint les faits établis en matière de collaboration transfrontalière, puisque le plan d'alerte relatif à la Chiers est rédigé en français.

D'autre part, nous contestons le classement de la Chiers comme cours d'eau fortement modifié, sous la dénomination usuelle *heavily modified water body*. Cette classification s'applique également à des sections spécifiques de sept autres cours d'eau, qui ne remplissent plus du tout les caractéristiques d'un cours d'eau. Nous sommes d'avis que la Chiers, dans son entité, n'a pas été tellement modifiée. À Pétange, des tronçons de la Chiers ont même fait l'objet de projets de renaturation. À cet argument de fond s'ajoute un thème connexe, mais de première importance : c'est la présence, dans le bassin versant de la Chiers, de trois réserves naturelles d'intérêt national, de deux zones à caractéristiques humides, une réserve forestière à Hautcharage « Griechten » et trois zones Natura 2000.

Sur base des arguments développés, nous faisons appel aux autorités nationales à réviser le statut géomorphologique de la Chiers.

En général, le document national ne prend en compte que les bassins hydrographiques d'au moins 10 km². Dans le cas de la Chiers, il serait approprié de réduire cette surface minimale.

À part ces observations d'ordre général, le contrat de rivière propose les mesures concrètes suivantes :

- Au sujet de la gestion des eaux dans les agglomérations, sur base d'une étude récente, nous proposons de renoncer à la construction de trois déversoirs en faveur de diverses mesures, telles que canaux d'assainissement pour eaux pluviales, installation de grilles fines, suivis et guidance à distance des canalisations existantes ou à construire. S'y ajoute en plus un assainissement systématique des canalisations principales sur base d'un examen par caméra.
- Comme en matière d'hydromorphologie les mesures proposées semblent assez modestes, nous voulons les compléter par ceux du SICONA. En outre, nous voulons savoir à quels endroits seront prévues les mesures proposées.

- Au niveau de l'agriculture et de l'industrie, aucune mesure n'est proposée pour réduire les pollutions chimiques. Comme la Chiers ne dispose actuellement que d'une seule station de contrôle à Rodange, le contrat de rivière exige un inventaire de toutes les substances s'écoulant dans la Chiers, afin que les lieux de pollution puissent être identifiés et réduits en conséquence.

En tant que partenariat du contrat rivière de la Chiers, nous offrons notre soutien à l'administration de la gestion de l'eau pour la mise en œuvre des mesures proposées.

À part ce document, nous tenons également à soumettre à l'administration de la gestion de l'eau le catalogue des mesures élaboré par le SICONA au sujet du cours d'eau « Eisch » avec ses affluents « Falterbaach », « Millebaach » et « Wëlleschbaach », qui fait partie du bassin versant de la Moselle / Rhin.

Conseiller Eric SASSEL (LSAP): Quel est le taux de pollution de la « Chiers » ? Dispose-t-on de valeurs empiriques en relation avec l'évolution et causes de pollution ? De quelles substances s'agissent-ils et que savons-nous sur leurs origines ?

Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : Du fait que la Chiers est classée en tant que « heavily modified water body », aucune étude n'a été engagée sur le plan national. C'est précisément un des arguments qui nous incite à mettre en cause la classification actuelle. Une analyse du « Mierbaach », un affluent de la Chiers, vient d'être réalisé récemment et je peux vous confirmer que le résultat était très satisfaisant.

Conseiller Eric SASSEL (LSAP) : Nous ne disposons à l'heure actuelle pas de données précises du taux de pollution de la Chiers ?

Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : Aucune étude n'a été réalisée dans le cadre du projet de plan de gestion, mais le degré de pollution a précisément été relevé au moment où la station de mesure a détecté l'incident récent survenu dans une entreprise en périphérie. Depuis les valeurs se sont améliorées.

Approbaton unanime.

Point 18) Transaction immobilière – Approbaton de l'acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et la société à responsabilité limitée « AGILIS S.àR.L. », cédant gratuitement une place de 3 centiares à Clemency, au lieu-dit « Rue Haute ».

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La société à responsabilité limitée « AGILIS S.àr.l. », cède gratuitement à la commune de Käerjeng un terrain de 3 centiares, sis à Clemency, dans le virage de la « Rue Haute ».

Approbaton unanime.

Point 19) Transaction immobilière – Approbation de l’acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et les époux Bivort-Krier, concernant la vente de quatre parcelles avec une contenance totale de 3,77 ares à Hautcharage, au lieu-dit « Rue Jean-Pierre Thill ».

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La maison des époux Bivort-Krier longe la voie cyclable dans la prolongation de la « Rue Jean-Pierre Thill ». La présente vente de terrain clarifie la situation de propriété autour de leur maison.

Approbation unanime.

Point 20) Transaction immobilière – Approbation de l’acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et Monsieur et Madame José et Marie-Thérèse MEISCH-SCHMITZ, Sterpenich, pour l’acquisition d’un terrain (pré), d’une contenance de 18 ares 71 centiares.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Ladite transaction fait partie d’un projet du SICONA-Ouest, en limite territoriale avec la commune de Garnich. En 2014 notre Commune avait déjà acquis la majeure partie des terrains. Il n’en restait que cette parcelle, qui a finalement pu être acquise après que les droits de propriété aient pu être résolus.

Approbation unanime.

Point 21) Domaine public communal – Déclassement d’une parcelle sise à Hautcharage, lieu-dit « Rue de Schouweiler », section BB de Hautcharage, d’une contenance de 8 ares 54 centiares.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Ladite parcelle fait partie de l’ancien terrain de football à Hautcharage. Dans le cadre de la procédure d’un projet d’aménagement particulier de la S.N.H.B.M. (Société Nationale des Habitations à Bon Marché), ce terrain devra être déclassé du domaine public communal pour être valablement intégré dans le futur projet de construction de logements à coût modéré.

Approbation unanime.

Point 22) Fabrique d'Église de Bascharage – Acquisition d'un appartement sis à L-4930 Bascharage, 12, Bd. J.F. Kennedy – avis du conseil communal.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Les lois et règlements en vigueur prévoient que la Commune se prononce sur chaque transaction immobilière opérée par une fabrique d'église. L'accord de l'archevêché date du 8 mai 2015.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Que se passera-t-il avec l'immeuble acquis ?

Conseiller Joseph HAMES (CSV) : L'appartement est destiné à la location et constituera donc une source de revenus pour la fabrique d'église.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La fabrique d'église de Bascharage a récemment vendu divers terrains à la Commune, dès à présent elle réinvestit cet argent dans un immeuble.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Quelle est la situation financière de nos fabriques d'église ?

Bourgmestre Michel WOLTER(CSV) : la situation financière de nos fabriques d'église est généralement stable, de sorte que la Commune n'a pas dû couvrir de déficit durant les dernières années.

Approbaton unanime.

Point 23) Contrat de fermage conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et Messieurs Cito Marco et Cito-Wolff Nicolas, demeurant à L-4942 Bascharage, 40, rue de la Résistance, concernant un terrain avec le numéro cadastral 857 à Bascharage, au lieu-dit « Auf Acker ».

Point 24) SICONA-OUEST – Projet de protection de la nature – Approbation d'une convention conclue avec Monsieur THIRY Paul, Luxembourg, et Madame THIRY Monique, 27, rue de Bascharage, L-4910 Hautcharage.

Point 25) SICONA-OUEST – Projet de protection de la nature – Approbation d'une convention conclue avec Monsieur STEICHEN Gilles, 1, Vichtenerstrooss, L-8620 Schandel.

Point 26) SICONA-OUEST – Projet de protection de la nature – Approbation d'une convention conclue avec Monsieur BOFFERDING Carlo, 6, rue des Prés, L-4941 Bascharage.

Point 27) SICONA-OUEST – Projet de protection de la nature – Approbation d'un contrat de fermage conclu avec Monsieur NIEDERCORN Roger, 47, rue du Bois, L-4795 Linger.

Point 28) SICONA-OUEST – Projet de protection de la nature – Approbation d'une convention conclue avec Monsieur OLINGER-FISCHBACH Fernand, 40, rue Centrale, L-4978 Fingig.

Point 29) SICONA-OUEST – Projet de protection de la nature – Approbation d’une convention conclue avec Madame HOFFMANN Élisabeth, 12, rue de la Montagne, L-3327 Crauthem.

Point 30) SICONA-OUEST – Projet de protection de la nature – Approbation d’une convention conclue avec Monsieur GLODT-LASSINE Nicolas, 50, rue du Bois, L-4795 Linger.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le SICONA-Ouest a réalisé des mesures de protection de la nature sur toutes les parcelles concernées. Récemment, nous avons cependant dû constater que les contrats y relatifs avec les propriétaires n’aient pas encore été conclus en due forme. Nous y remédions par la présente.

Approbation unanime.

Point 31) Personnel temporaire – Approbation de contrats de louage de services et d’avenants aux contrats de travail dans le cadre des remplacements auprès des structures d’accueil.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Il s’agit uniquement de contrats de louage de service avec le personnel remplaçant des maisons relais.

Approbation unanime.

Point 32) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation par le conseil communal.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le collège des bourgmestre et échevins a récemment dû édicter deux règlements temporaires de la circulation qui doivent être confirmés par le conseil communal, à savoir :

- a) Coin « Rue de la Gare / Rue Basse » à Clemency : trottoir supprimé du 2 au 25 septembre 2015 ;
- b) « Avenue de Luxembourg » à Bascharage : Interdiction de stationnement devant la maison n° 154 du 1^{er} au 15 septembre 2015.

Approbation unanime.

Point 33) Questions et réponses.

Conseiller Joseph HAMES (CSV) : Dès à présent, au moment où les travaux d’aménagement des « Rue des Prés », « Rue de l’École », « Rue de la Poste » et « Rue de l’Église » touchent à leur fin, il se crée confusion auprès des riverains qui ne savent pas s’ils peuvent oui ou non garer leurs voitures sur les trottoirs, parfois très larges (p ex. devant

l'école Cito). Est-ce que les riverains peuvent stationner sur des bandes de trottoirs d'une largeur de plus de 5 mètres et longeant leur propriété ?

Dans ce même contexte, je voudrais demander si la Commune entend remettre en place le banc près du cimetière, à côté de la chapelle ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je pense que le banc sera de nouveau remis à sa place initiale. Je vais pourtant me renseigner auprès du service technique.

Pour ce qui est du stationnement des voitures, le Code de la route est de rigueur. En principe, les voitures sont à garer sur les emplacements spécialement y réservés et non sur les trottoirs. Le centre de Bascharage dispose actuellement de plusieurs centaines de places de stationnement public, de sorte qu'il n'y a actuellement pas de manque.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : Je voudrais revenir encore une fois sur la problématique actuelle des réfugiés, telle que je l'avais déjà fait le 27 avril dernier. À cette époque, nous avons pu voir dans les médias les images choquantes des régions de la mer méditerranéenne. Aujourd'hui, la situation est devenue encore plus dramatique et frappe à notre porte.

Je suis dès à présent encore plus choqué par notre société de prospérité, incapable de mettre en œuvre des accents humanitaires et par le désaccord des états membres de l'Union européenne. La Hongrie est devenue la honte des valeurs démocratiques.

Je ne veux pas rentrer dans les détails des réseaux sociaux. Heureusement, une partie de notre population donne l'exemple et nous montre de quelles façons on peut organiser des aides aux réfugiés.

Au mois d'avril, le bourgmestre nous a informés que notre commune n'héberge pas encore de réfugiés, qu'il n'existe à l'heure actuelle pas de projet concret et que nous attendions que le Gouvernement présente une feuille de route aux communes luxembourgeoises. J'ai accepté cette réponse, bien qu'elle ne m'a pas satisfait. Je suis d'avis que les communes devraient se montrer solidaires avec le Gouvernement et aider les réfugiés se trouvant dans des conditions sordides, même si cela ne plaît pas à une partie de notre population. Il y a soixante-dix ans, nous étions contents que d'autres pays et communes accueillent nos compatriotes.

Actuellement, notre gouvernement ne mise pas sur un système de quotas, mais sur le volontariat et le bénévolat des communes. Ce système ne semble pas être assez efficace et entraînent des problèmes au niveau de l'hébergement des réfugiés. Je me demande dès à présent, où nous allons trouver à court terme des logements pour accueillir les réfugiés en période hivernale, d'où mes questions suivantes :

- Est-ce qu'un avancement dans ce dossier ait eu lieu depuis le mois d'avril ? Est-ce que le Gouvernement a présenté un catalogue de doléances aux communes ? Existe-t-il des contacts avec le Gouvernement ou l'Office luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration (OLAI) en relation avec l'accueil de réfugiés ?
- Est-ce que la commune a bien vérifié qu'elle ne dispose pas de possibilités d'hébergement : des locaux communaux non occupés, des terrains privés ou autres s'appropriant pour la mise en place de conteneurs ?
- Ne devrions-nous pas fixer une réunion de travail du conseil communal pour discuter de la problématique dans ses détails ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Il s'agit d'une thématique complexe, marquée par une perplexité générale de la manière à gérer cette nouvelle situation, à commencer par les leaders européens. Il n'existe pas de réponse simple. Il n'existe même pas de définition uniforme des statuts de réfugiés au niveau européen.

Le Luxembourg fait depuis de longues années la différence entre les réfugiés politiques et les immigrants économiques. Le flux actuel de réfugiés ne constitue pas un groupe homogène, une circonstance qui rend encore plus difficile d'accorder de l'aide à ceux qui ont en besoin. Il est important de faire la différence entre les immigrants qui fuient leur pays pour des raisons politiques et ceux qui recherchent simplement une meilleure prospérité économique en Europe. Je pense que nous sommes tous d'accord sur le fait que l'Europe seul ne saura pas résoudre la misère régnant sur toute notre planète.

C'est avec plaisir que nous pourrions organiser une séance de travail entre les membres du conseil communal. À cet égard, nous attendons cependant des propositions concrètes, réalisables dans le cadre de nos compétences communales. En tout état de cause, j'estime que le Gouvernement devrait préalablement définir les compétences des communes dans ce domaine. Le collège des bourgmestre et échevins, de son côté, est disposé à assumer sa pleine responsabilité. Auparavant, les exigences aux communes, après une première intervention purement humanitaire et s'étendant sur une certaine période, doivent être clairement définies à long terme. Il faut bien admettre que les communes ne sont pas en mesure de répondre aux besoins à venir, ni sur le plan de son personnel ni de la capacité de ses infrastructures, à héberger à long terme 50, 100 ou 150 réfugiés. Cette mission relève clairement de la responsabilité de l'État et ne peut pas simplement être répercutée sur le dos des communes. Un catalogue de règles et mesures, valables pour toutes les communes, devra être établi.

Il faudra non plus perdre de vue que l'afflux des réfugiés continuera dans les semaines et mois à venir. Il incombe à développer une stratégie permettant également de soutenir les personnes immigrantes dans le futur. Il faut donc clairement distinguer entre les immigrants qui devront retourner après une certaine période dans leur pays d'origine et ceux qui trouveront un nouveau domicile au Luxembourg. Pour ces derniers, il sera d'autant plus important à les intégrer dans les structures existantes. Toutes ces questions doivent être résolues au niveau national.

Revenant à la première question du conseiller Marc Hansen, je dois malheureusement répondre par un « Non » sur la question de l'avancement dans le dossier des réfugiés depuis le mois d'avril dernier. Nous sommes prêts à assumer nos responsabilités, mais nous sommes toujours en attente de propositions concrètes des instances ministérielles compétentes. Nous pouvons imaginer d'accueillir à long terme quelque 50 à 60 immigrants. Un terrain approprié serait vite trouvé, mais persistent toutefois les questions du maître d'ouvrage de la future construction, de l'entretien des infrastructures, de la prise en charge des réfugiés et de la scolarisation des enfants.

En somme, nous discutons d'une thématique très sensible et je ne peux que vous donner malheureusement la même réponse qu'au mois d'avril. Nous ferons tout ce qui est dans notre pouvoir pour aider et sommes disposés à assumer notre pleine responsabilité.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Nous ne faisons rien du tout. Nous ressentons maintenant l'effet négatif à ne pas avoir créé un nombre suffisant de logements sociaux. Je conviens avec Monsieur Michel Wolter que les tâches principales d'une commune consistent dans l'intégration des immigrants se voyant accorder le droit de séjour. La majorité des immigrants dont nous parlons actuellement profiteront probablement du statut de « demandeur de protection » et recevront assez rapidement une autorisation de travail. Leur

intégration ne devrait pas seulement se faire par le biais de l'emploi, la commission d'intégration des étrangers pourrait également apporter une contribution précieuse. Les nouveaux arrivés peuvent aux mieux être intégrés par les sociétés locales et autres activités collectives. Je reste sur ma position, notre commune ne pourra actuellement rien faire parce qu'elle ne dispose pas de logements appropriés.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je ne puis m'associer aux affirmations du conseiller Yves Cruchten. Aucune commune du Grand-Duché ne dispose d'un programme complet. Je refuse d'admettre une telle affirmation, insinuant que nous refusons sciemment d'accueillir des réfugiés.

Echevin Richard STURM (CSV) : Je partage l'opinion du bourgmestre Michel Wolter. En suivant les médias internationaux, on constate que même l'Allemagne, prétendument le pays le plus riche de l'Union européenne, n'est pas non plus de taille à faire face à cet afflux d'immigrants. Elle ne dispose actuellement non plus de plan de marche pour ses « Bundesländer » et communes. On peut exprimer sa volonté politique, mais il incombe bien au Gouvernement d'assurer le financement des mesures et de présenter un guide des mesures et procédures à suivre par toutes les communes.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : je veux encore une fois revenir sur ma proposition à discuter cette thématique sensible lors d'une séance de travail du conseil communal, car il ne sert à rien de se disputer en séance publique.

Conseiller Eric SASSEL (LSAP) : Je veux remercier le conseiller Marc Hansen pour son initiative d'avoir soulevé cette thématique. À mon avis, nous devrions nous pencher intensément sur les moyens logistiques dont nous disposons actuellement et adopter une approche pragmatique pour surmonter quelques-uns des défis.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je le rappelle encore une fois, nous allons aborder cette thématique de manière pragmatique.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : À l'endroit, où d'antan figurait la piste « skateboard », à proximité des installations du club de tennis à Bascharage, la commune a placé des conteneurs, où sont déposés de la terre et des déchets vert coupé. Dès 7 heures du matin, des camions et camionnettes y circulent. S'agit-il d'un dépôt public ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je m'informerai à cet égard auprès du service technique.

Conseiller Eric SASSEL (LSAP) : de quels moyens dispose notre commune dans le cas d'un immeuble insalubre, envahi de rats ? Quelles sont les mesures juridiques ?

Echevin Richard STURM (CSV) : Le règlement général de police arrête que tout propriétaire de terrain est obligé de la tenir dans un état de propreté. Dès que vous nous aurez donné les

coordonnées de l'immeuble, nous allons par voie de courrier rappeler le propriétaire de ses obligations. S'il n'obtempère pas dans un délai raisonnable à notre requête, la commune introduira une plainte auprès des forces de l'ordre.

Conseiller Guy SCHOLLER (CSV) : À Fingig, au croisement de la « Rue de l'Église » avec la « Rue Nicolas Margue », la commune a, pour des raisons de sécurité routière, coupé les arbres et arbustes. Maintenant cependant, elle a monté un panneau signalétique gênant à nouveau la visibilité.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Cette problématique a été discutée hier dans notre réunion avec le service technique, le panneau sera enlevé.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Qui est responsable pour l'entretien du sentier didactique en relation avec la nature et le paysage ? Les arbustes devraient être retailés à certains endroits.

Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : Je ne saurai vous donner la réponse sur-le-champ. Dans l'hypothèse où le SICONA-Ouest serait en cause, je prendrai les choses en main. Autrement, les travaux seront effectués par notre service technique.

Fin de la séance : 12h45.